SWISSAID

Tchad:
Document de programme 2019 - 2024

CHANGER L'AVENIR

Lorystrasse 6a • 3000 Bern 5 • T 0313505353
info@swissaid.ch • **www.swissaid.ch** • **CP 30-303-5**

Photo : Les femmes de Matégolé à Bissi-Mafou sélectionnent les semences d'arachide, BuCo SWISSAID Tchad (Paul Nguetil), 2018

Pays	**Tchad**
Titre du programme	**Programme Pays**
Année de début Année de fin	**2019 - 2024**

Domaine(s) stratégique(s)	Axe(s) de travail	% des fonds prévus
X **Petits producteurs et productrices agricoles**	**X Génération de revenus** ☐ Production écologique de nourriture **X Adaptation au changement climatique** **X Accès au contrôle des facteurs de production** **X Empowerment des jeunes**	64%%
☐Eau et assainissement	☐Accès à l'eau potable et à l'assainissement ☐Gestion de l'eau et des installations sanitaires	%
☐Egalité hommes-femmes	☐Violences basées sur le genre ☐Participation politique des femmes ☐ Masculinités ☐ Empowerment des jeunes	%
X **Industries extractives**	☐ Exploitation minière à petite échelle **X Compensations/indemnisations** **X Transparence** **X Rétrocessions**	16%
X **Gestion** (Buco)	*Les fonds pour la gestion ne devraient pas excéder 20% du budget du programme. Des instructions complémentaires concernant les coûts directs des projets seront fournies ultérieurement.*	20%
Total		***100 %***

Financement :	**Monnaie locale : CFA** **Taux de change : 550**	**CHF**
Estimation du total des ressources nécessaires	4'032'000'000	7'330'909
Contribution de tiers	2'218'680'000	4'033'964
Contribution de SWISSAID	1'813'320'000	3'296'945

Brève description du programme

Le Programme pays vise 4 effets directs à savoir :

1. Les PPA (hommes, femmes et jeunes) ont amélioré la productivité des sols de leurs exploitations
2. Les familles des PPA ont amélioré durablement leur sécurité alimentaire
3. Les PPA riverains des zones pétrolières ont utilisé de manière durable les indemnisations/compensations reçues
4. Les jeunes et les femmes sont intégrés dans le développement local

Ces effets sont répartis sur deux domaines stratégiques à savoir :

1. Domaine stratégique principal : **Petits producteurs/trices agricoles** ;
2. Domaine stratégique complémentaire : **Industries extractives**

En plus, il y a un thème transversal : **Égalité homme-femme**

Il y a une interrelation et une cohérence entre ces effets car c'est leur cumul qui permettra que les conditions de vie des PPA soient meilleures à l'avenir. En effet, grâce aux appuis de SWISSAID, ses OB et OSC partenaires vont travailler à ce que les PPA puissent accroître leur production et bénéficier valablement des ressources pétrolières. Ceci renforcera la sécurité alimentaire des PPA. L'appui de SWISSAID permettra aussi de renforcer les capacités des OSC et des OB dans le plaidoyer et l'influence politique en vue de changements systémiques en faveur des PPA et permettra également d'aider ces derniers à engager eux-mêmes des actions de plaidoyer.

SWISSAID Tchad a opté pour une concentration géographique de ses activités. Les régions retenues - le Guéra (zone sahélienne), le Mandoul et le Logone Oriental (zone soudanienne) - bénéficieront de l'ensemble des actions prévues par le programme.

La stratégie du programme est basée sur un appui de SWISSAID à des partenaires que sont les Organisations de Base (faîtières) et les Organisations de la Société Civile et sur deux composantes essentielles : 1) des actions orientées vers l'amélioration concrète des conditions de vie par l'offre de services appropriés et 2) des actions de plaidoyer et d'influence politique visant à des prises de décisions plus favorables aux conditions des petits producteurs/trices agricoles (PPA). Sur la première composante, SWISSAID développera des appuis financiers, techniques et matériels à ses partenaires pour qu'ils puissent fournir les services nécessaires aux bénéficiaires finaux dans les zones retenues. Sur la deuxième composante, SWISSAID s'appuiera sur des réseaux existants ou appuiera la mise en place de nouveaux réseaux sur les thématiques de plaidoyers déjà identifiées.

Le plaidoyer se mettra en place à partir de la capitale (N'djamena) où la plupart des centres de décisions se trouvent pour se répandre ensuite aux niveaux plus locaux afin d'obtenir des changements à ces niveaux aussi. Dans ce dispositif, SWISSAID Tchad apportera aux OSC spécialisées et aux réseaux l'appui technique et matériel ou financier nécessaire pour opérationnaliser le plaidoyer et assurera le suivi des retombées.

Approuvé par :	Direction (Comité du Conseil de Fondation) Rudolf Rechsteiner, Président du Conseil de Fondation
Date :	24 août 2018

Index

0. Liste des abréviations 6
1. Analyse de situation 8
2. Domaines stratégiques et défis de développement 12
2.1 Cohérence des domaines stratégiques et des axes de travail avec les défis du contexte 12
2.2 Analyse des réponses apportées aux défis identifiés 16
3. Théorie du changement 20
4. Stratégie du Programme 23
4.1 Les effets directs et leur cohérence 23
4.2 Dispositif d'action et atouts 24
5. Analyse des parties prenantes et collaboration avec celles-ci Erreur ! Signet non défini.
5.1 Partenaires actuels et potentiels ..... **Erreur ! Signet non défini.**
5.2 Les parties prenantes aux actions de plaidoyer ..... **Erreur ! Signet non défini.**
6. Effets de Gestion ..... **Erreur ! Signet non défini.**
6.1 Moyens et dispositifs opérationnels ..... **Erreur ! Signet non défini.**
6.2 Effet de gestion ..... **Erreur ! Signet non défini.**
7. Cadre du Programme 27
7.1 Effets directs 27
7.2 Indicateurs du Programme 28
7.3 Indicateurs de gestion ..... **Erreur ! Signet non défini.**
7.4 Cadre de monitoring ..... **Erreur ! Signet non défini.**
7.5 Plan d'évaluation du Programme ..... **Erreur ! Signet non défini.**
8. Prévisions financières à moyen terme ..... **Erreur ! Signet non défini.**
8.1 Prévision budgétaire par année ..... **Erreur ! Signet non défini.**
8.2 Stratégie de recherche de fonds ..... **Erreur ! Signet non défini.**
8.3 Prévisions de recherche de fonds ..... **Erreur ! Signet non défini.**
9. Annexes ..... **Erreur ! Signet non défini.**

0. Liste des abréviations

ACIFB	Association des Centres initiative des Femmes de Bitkine
ACRA	Association de Coopération Rurale en Afrique
ADD	Association pour le Développement Durable
ADICDG	Association pour le Développement intégral du Canton Djonkor Guéra
ADH	Association de Défense des Droits de l'Homme
AFJT	Association des Femmes Juristes du Tchad
AJTZP	Association des Jeunes Tchadiens de la Zone Pétrolière
AMCC	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
ANADER	Agence Nationale pour le Développement Rural
APLFT	Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad
APRODID	Association pour la Promotion du Développement Intégré et Durable
ATADER	Association Tchadienne des Acteurs du Développement Rural
APLK	Association pour la Promotion de Langue Kenga
APLD	Association pour la Promotion de la Langue Dangaléat
ARED	Association pour la Récupération et l'Encadrement des Enfants en Détresse
BELACD	Bureau d'Etudes et de Liaison des Actions Caritatives et de Développement
BUCO	Bureau de Coordination
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEFOD	Centre d'Etudes et de Formation pour le Développement
CEJP	Commission Episcopale Justice et Paix
CELIAF	Centre d'Information et de Liaison des Associations Féminines
CNCPRT	Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad
CONACIAF	Comité National du Comité Interafricain pour la lutte contre les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des enfants.
CPPL	Commission Permanente Pétrole Local
CDA	Comité Départemental d'Action
CLA	Comité Local d'Action
CRA	Comité Régional d'Action
CRS	Catholic Relief Services
DSP	Direction des Semences et Plants
ECOSIT	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
EMF :	Etablissements de Microfinance
EMF-MUFEC	Etablissements de Micro-Finance -Mutuelle des Femmes pour le Crédit et l'Epargne
EPOZOP	Entente des Populations de la Zone Pétrolière
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAPLG	Fédération de Promotion des Langues du Guéra
FEM-PNUD	Fonds pour l'Environnement Mondial – Programme des Nations Unies pour le Développement
FINADEV TCHAD SA	Financial Development
FMI	Fonds Monétaire International
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
GRAMP/TC	Groupe de Recherche Alternative et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad-Cameroun
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement

IST	Infections Sexuellement Transmissibles
OB	Organisations de Base
OGFDT	Organisation des Groupements Féminins pour le Développement au Tchad
ONAJES	Office Nationale d'Appui à la Jeunesse et au Sport
ONAPE	Office National pour la Promotion de l'Emploi
ONDR	Office National de Développement Rural
OXFAM	Oxford Committee for Relief Famine
PARCEC	Promotion et Appui aux Réseaux des Coopératives d'Epargne et de Crédit
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Petits producteurs/-trices agricoles
UCEC-MK	Union des Caisses d'Epargne et de Crédit du Mayo Kebbi
UCEC-GUERA	Union des Caisses d'Epargne et de Crédit du Guéra
UFEP	Union des Femmes pour la Paix
SODEFIKA	Projet Soutien au Développement des Filières Karité et Arachide au Tchad
SODELAC	Société de Développement du Lac
SWEED	Autonomisation des Femmes et Dividendes Démographique au Sahel
WVI	World Vision International

1. Analyse de situation

Le Tchad est un pays enclavé de 14,1 millions d'habitants, majoritairement rural soit 78% du total[1]. Il est l'un des 10 pays les plus pauvres au monde, par rapport à l'indice du développement humain: 186ème sur 188[2]. L'incidence de pauvreté (moins 1.87 US$/jour) qui se situe à 46,7% au niveau national augmente de façon significative en milieu rural où il est de 52,5%[3].

Le **climat** subdivise le pays en trois zones climatiques : désertique saharienne au nord (autour de 50 millimètres de pluie par an), sahélienne au centre (environ 900 millimètres) et soudanienne au sud (entre 900 et 1100 millimètres).

Au niveau politique, le pays entreprend des changements en profondeur de la structure du pouvoir qui passe d'un régime semi-présidentiel à un régime présidentiel. L'élément nouveau est donc que le pouvoir est concentré entre les mains du président de la république. Un autre élément qui intéressera cette fois directement les projets de SWISSAID au Tchad est que la structure en 4 niveaux des collectivités territoriales décentralisées sont amenées à trois, relevant les Communautés rurales décentralisées au même niveau d'importance que les communes urbaines, avec des compétences sur de large portion de territoires ruraux. Dans ce sens, les conseils communaux feront nécessairement appels aux élites rurales qui ont l'habitude de gérer les organisations de producteurs ruraux. L'expérience et l'expertise d'une partie de cette élite a été durant de longues années constituées grâce à l'appui de SWISSAID.

L'agriculture occupe plus de 80 % de la population active mais reste tributaire des aléas climatiques et connaît de très faibles productivités. Malgré les 39 millions d'hectares de terres agricoles disponibles (30% du territoire), l'agriculture fait face à une insuffisance d'encadrement technique, de moyens, d'équipements et d'intrants adaptés. Cette situation est aggravée par les effets du changement climatique. Le bilan alimentaire révèle que, chaque année, environ 2,7 millions de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire chronique ou conjoncturelle, soit 20% de la population Tchadienne[4]. Le cheptel estimé à 94 millions de têtes constitue autant de leviers capables de soutenir un développement agricole efficace. Ce grand cheptel est cependant une des causes de la pression actuelle sur la terre, source de divers conflits entre les communautés et notamment éleveurs/éleveurs autour des points d'eau et entre éleveurs/agriculteurs autour des champs mais aussi entre éleveurs-pêcheurs sur les bords des lacs et cours d'eau. Ces différents conflits causent chaque année de grosses pertes matérielles et humaines. L'absence de propositions adéquates et équitables de résolution des conflits par les autorités laisse entrevoir une aggravation de la situation.

La terre est une ressource essentielle pour des producteurs ruraux pauvres. Seulement, ces dernières années, la concurrence pour l'accès à la terre se pose avec plus d'acuité. Bien que la terre soit le seul capital durable du producteur agricole, le droit national en fait la propriété exclusive de l'Etat, alors que le droit coutumier la reconnaît comme appartenant aux communautés. Cette dualité attend toujours d'être réglée par une nouvelle législation, mais en attendant, elle expose les producteurs à une insécurité permanente. Ainsi, pour causes d'utilité publique ou même suite à des abus des autorités et administrateurs locaux, les producteurs agricoles peuvent à tout moment perdre les terres ; leur principale source de production. D'autre part, l'accroissement exponentiel des cheptels susmentionné, l'emprise sur les terres par les industries extractives, l'appauvrissement des terres, les effets du changement climatique, les techniques agricoles extensives et non résilientes contribuent à augmenter l'ampleur du problème d'accès à la terre.

---

[1] Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2, 2009.

[2] PNUD 2017.

[3] D'après la 3ème Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3; 2011).

[4] Bulletin humanitaire, Tchad, Numéro 03 | Mars 2017.

Le secteur extractif est largement dominé par le pétrole aussi bien en termes de taille des gisements que de ressources engrangées. Au plan économique, le Tchad, est devenu très dépendant de cette ressource. Entre 2004 et 2005, les revenus pétroliers ont induit une augmentation du PIB qui est passé, presque du simple au double : 1 732 Milliards FCFA en 2004 à 3 101 Milliards FCFA en 2005. De 2003 à 2009, le PIB pétrolier a représenté en moyenne 36% du PIB, contre 21% pour les secteurs d'agriculture et de l'élevage, 13% pour le commerce et 29% pour l'ensemble des autres secteurs. En 2014, ce PIB pétrolier représente 23% du PIB national. C'est pourquoi, l'Etat tchadien subit de plein fouet la crise que connaît le secteur pétrolier depuis 3 ans, avec la baisse des prix du brut. Les ressources étatiques baissent donc drastiquement, obligeant le gouvernement à prendre (sous la houlette du FMI) des mesures d'austérité très impopulaires parce qu'impactant directement le niveau de revenu des travailleurs et donc le niveau de vie des ménages

Dans les communautés riveraines des champs d'opérations pétrolières ou minières, les impacts de ces activités se font ressentir de manière très négative. En somme, le pétrole n'a pas tenu les promesses de développement socio-économiques et d'amélioration des conditions de vie des populations. Bien au contraire il a contribué à aggraver leurs standards de vie. En effet, en mettant en danger leurs possessions foncières à la base de leur mode de production sans développer de mesures adéquates de reconstitution du capital productif, le pétrole a mis en danger leur mode et niveau de production hypothéquant du même coup leur sécurité alimentaire. De plus, l'implantation des industries extractives a produit un effet inflationniste sur les prix des produits manufacturés alors que leurs activités n'ont pas permis d'accroître les revenus des producteurs. Du coup, les producteurs ont perdu de leur pouvoir d'achat comparativement à leur situation antérieure.

Les femmes constituent plus de la moitié de la population tchadienne et jouent un rôle prépondérant dans l'économie du pays. Elles interviennent dans divers secteurs de la production et constituent une importante proportion de la main-d'œuvre agricole en milieu rural. Malgré ce rôle prépondérant, le statut de la femme n'a pas évolué et leur condition est des plus difficiles. Les difficultés économiques actuelles et les effets des changements climatiques n'ont fait qu'aggraver leur situation. L'inégalité des genres et l'accès à l'éducation et au crédit constituent autant de défis pour faire évoluer leurs conditions. De plus, l'accès à la terre est communément régi en milieu rural par le droit coutumier qui consiste principalement à redistribuer la terre aux familles. Le mode de production étant basé sur l'agriculture familiale, le foncier agricole ne prévoit de redistribution individuelle. Cette situation favorise une forme d'exclusion laissant souvent la majorité des femmes sans possibilité d'accès au foncier agricole. Selon l'enquête ECOSIT 37% de femmes en milieu rural ont accès à une terre agricole, c'est-à-dire qu'une écrasante majorité de femmes n'y a pas droit.

La **jeunesse** représente plus de la moitié de la population d'après le rapport de la Commission économiques pour l'Afrique des Nations Unies sur le Tchad en 2016. La population en âge de travailler, c'est-à-dire celle de la tranche d'âge de 15 à 60 ans représentait en 2015, 48,7% de la population totale. Actuellement arrivent chaque année sur le marché du travail, environ 170 000 jeunes en âge de travailler, sans possibilités d'emplois décents. Pour la période allant de 2011 à 2030, il faudra créer 1,7 million d'emplois entre 2011 et 2020, et 2,5 millions d'emplois entre 2020 et 2030, pour subvenir aux besoins de 7'746'000 demandeurs d'emplois en 2020, et 11'414'000 en 2030[5].

Outre la question de l'emploi, cette jeunesse est, en proie à de multiples fléaux tels l'exode rural, IST/VIH/SIDA, prostitution, délinquance, mariages précoces, phénomène d'enfants de la rue et dans la rue et des enfants bouviers. Tout de même, le phénomène le plus observé reste l'exode rural. Les campagnes se vident des bras valides faute de perspectives. Ils se lancent ainsi dans des aventures périlleuses et même risquées (enrôlement par les groupes terroristes...). Enfin, il est à relever que le taux de prévalence du VIH/SIDA chez les jeunes de 15-24 ans qui était de 4,9% en 2011, est passé à 2,5% en 2014[6].

[5] Jean-Pierre Guengant & Manasset Guealbaye - Population, développement et dividendes démographiques au Tchad, 2011

[6] EDS-MICS, 2014-2015

L'accès aux services sociaux de base est très faible sur l'ensemble du pays. Malgré les différentes réformes engagées ; le **système éducatif** tchadien n'offre toujours pas une éducation de qualité. La couverture scolaire reste faible sur chaque cycle. Selon le rapport du Ministère de l'Education de base en 2015, au niveau primaire, le taux net de scolarisation est passé de 41,2% en 2003 à 63,6% en 2014 tandis que le taux d'achèvement (38% dont 28,5% chez les filles) est resté stagnant depuis plus de 10 ans. Au secondaire, le taux net de scolarisation est passé de 7,2 % en 2000 à 30 % en 2013. En termes des disparités et équité au primaire et au secondaire, globalement, les filles sont moins scolarisées que les garçons et elles quittent aussi prématurément le système scolaire, ce qui creuse davantage les inégalités avec les niveaux éducatifs (cf. politique nationale de la jeunesse). En 2011, le niveau de l'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus sachant lire et écrire dans une langue officielle n'est que de 26,8% avec une forte disparité entre hommes et femmes car 39% des hommes sont alphabétisés contre seulement 16,6% des femmes (ECOSIT 3).

D'après le Rapport 2015 du « Programme commun OMS/Unicef de surveillance de l'approvisionnement en **eau et de l'assainissement** », près de la moitié de la population du Tchad a accès à des sources améliorées d'eau potable. Cette couverture varie de 30% en milieu rural à 57% en milieu urbain. L'accès à l'assainissement est encore plus équivoque : le Tchad fait partie des pays où une personne sur quatre n'a toujours pas accès à des installations sanitaires satisfaisantes avec un taux de couverture moyen de 12%. Ce taux varie de 1% en milieu rural à 17% en milieu urbain.

Selon l'ECOSIT3, «au niveau national, 4,1% des ménages boivent habituellement l'eau de pluie en saison de pluie, 20,3% des cas les ménages boivent l'eau des cours d'eau/eau de surface ou d'autres sources 37,7% des ménages consomment l'eau provenant des puits traditionnels, 24,4% l'eau provenant des forages, et 7,9% des fontaines publiques. Cependant seuls 4,5% de l'ensemble des ménages sont équipés d'un robinet dans leur concession ». En gros, ECOSIT3 estime que seulement « près de deux ménages sur cinq (36,8%) consomment de l'eau potable.

En outre, les terres cultivées représentent à peine 10% du potentiel national et seulement 12.000 ha sont **irrigués** sur un potentiel estimé à 5,6 millions d'ha (Schéma directeur de l'agriculture au Tchad, 2006-2015, P. 32).

La situation régionale met le Tchad dans une situation socio-économique et humanitaire difficile, car le pays accueille près de 400 000 **réfugiés** en provenance du Soudan, de la République Centrafricaine et du Nigéria dans un contexte économique difficile. Cet afflux pose le problème de la coexistence pacifique entre populations hôtes et réfugiés dans un contexte de pauvreté extrême dans les localités d'accueil comme le Mandoul (Département du Barh Sara) et le Logone Oriental (Départements de la Nya et de la Pendé) et une forte pression exercée sur l'environnement et les ressources disponibles au sein de ces communautés. Outre cette situation humanitaire, le Tchad subi les menaces et les attaques de la secte islamiste Boko Haram au Nord du Nigeria et du Cameroun.

Suivant les recommandations des évaluations successives et des constats propres au BuCo et à la direction en Suisse, il a été retenu dans le cadre de ce Programme pays de concentrer les actions dans des zones plus réduites pour permettre d'aller en profondeur dans les actions pour plus d'effets. En effet, l'éparpillement des efforts ne permettait pas toujours de mettre en œuvre de manière systématique toutes les actions de SWISSAID en place sur l'ensemble des zones préalablement couvertes. L'approche nouvelle privilégie donc d'agir dans deux zones agricoles et climatiques différentes, à savoir le Sahel et la zone soudanienne.

Quelques éléments ont été proposés pour permettre d'élaborer ces choix :

- La représentativité zone Sahel et zone soudanienne
- La contigüité spatiale des zones à couvrir dans la zone soudanienne et les potentiels échanges entre les défis à tacler
- L'acuité et l'urgence des défis de développement identifiés

- La proximité des contextes à la base et au niveau régional : les trois régions figurent parmi les cinq (5) plus pauvres régions du Tchad (ECOSIT3, 2011) avec un faible accès aux services sociaux de base notamment l'éducation (moins de 45% d'écoles primaires construites). Elles sont touchées de manière particulière par l'exode, voire la migration des jeunes vers les grandes villes et les pays voisins (Soudan, Nigeria, Libye, etc. en particulier pour les jeunes du Guéra), et l'existence à la fois de zones d'aménagement agricole et de terres appauvries par divers facteurs (désertification, surpâturage, surexploitation due à la densité démographique, etc.).
- Ce que prévoient d'autres acteurs sur les différentes zones pour d'éventuelles subsidiarités

Sur cette base, les régions suivantes ont été retenues :

1. Pour la zone sahélienne, le Guéra
2. Pour la zone soudanienne, le Mandoul et le Logone Oriental[7].

La **population cible** fait partie des familles paysannes qui gèrent des fermes de petites surfaces (de 1 ha a 4 ha en moyenne) et qui sont menacées constamment par l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Le groupe cible est constitué des petits producteurs et productrices de la zone d'intervention du programme (Guera, Mandoul et le Logone Oriental).

Le groupe cible augmentera progressivement, année après année selon la stratégie d'intervention et de mise en œuvre du programme. Le programme commencera avec un nombre limité la première année et atteindra au bout de la troisième ou quatrième année un nombre maximal des bénéficiaires. Ce nombre tiendra compte de l'augmentation des zones d'intervention (cantons, sous-préfectures, départements). Le programme touche à terme 150 000 Petits Producteurs/-trices Agricoles (PPA), répartis dans les 3 régions. Un nombre de 50 000 bénéficiaires est visé pour la première année de mise en œuvre dudit programme.

Les **Petits Producteurs/-trices Agricoles (PPA)** sont des hommes et des femmes disposant des terres de production et vivant de leur production agricole, ainsi que les jeunes (femmes et hommes) de plus de 15 ans vivant sous leur toit constituant la main d'œuvre familiale.

Selon la définition de la Commission de l'Union Africaine, les jeunes sont les femmes et hommes âgé(e)s de 15 à 35 ans.[8]

[7] Cf. Carte en annexe.

[8] Commission de l'Union Africaine : Charte africaine de la Jeunesse, adopté dans la 7ième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement tenu le 2 juillet 2006 à Banjul (Gambie), p. 11. Il n'existe pas de chiffres statistiques sur la subdivision « Jeunes » de 15 à 35 ans.

2. Domaines stratégiques et défis de développement

2.1 Cohérence des domaines stratégiques et des axes de travail avec les défis du contexte

Le Bureau de coordination de SWISSAID au Tchad a retenu deux domaines stratégiques pour le Programme pays 2019-2024. Ces deux domaines sont :

- Domaine Stratégique principal : Petits producteurs et productrices agricoles
- Domaine stratégique complémentaire : Industries extractives

A ces deux domaines stratégiques, le Genre est adjoint comme domaine transversal.

Chaque domaine stratégique est assorti d'axes concrets de travail, comme récapitulé dans le tableau ci-après.

Domaines stratégiques	Axes
Domaine stratégique principal : Petits producteurs/-trices agricoles	Génération de revenus
	Adaptation au changement climatique
	Accès au contrôle des facteurs de production
	Empowerment des jeunes
Domaine stratégique complémentaire : Industries extractives	Compensations/indemnisations
	Transparence
	Rétrocessions

Le processus d'élaboration du présent programme a été axé sur une analyse approfondie du contexte national et des contextes particuliers d'intervention traditionnelle de SWISSAID Tchad. Cette analyse a permis de mettre en exergue des défis de développement qui ont ensuite guidé le choix des domaines stratégiques et des axes de travail. Par domaine stratégique, ces défis sont notamment :

Domaine stratégique principal : Petits producteurs/-trices agricoles (PPA)

Comme expliqué dans l'analyse de situation (1), le Tchad est un pays dont l'essentiel de la population est rural et dépendant du secteur agricole.

Malheureusement, c'est aussi un pays dans lequel, la pauvreté est plus accentuée en milieu rural. C'est dire donc que les petits producteurs/-trices agricoles, constituent la frange la plus vulnérable de la population tchadienne. En effet, les petits producteurs/-trices agricoles font face à une diversité de défis auxquels il devient urgent de répondre.

La faiblesse des revenus : De manière générale, les revenus sont très bas en milieu rural. Plusieurs facteurs expliqueraient cet état de fait. Les marchés sont très instables et les paysans ne sont pas toujours à même de calculer leurs coûts de production et de fixer des prix rentables pour leurs produits, devenant ainsi les proies des spéculateurs et usuriers. La faiblesse du système d'encadrement des producteurs et productrices dans une perspective de maîtrise des filières et des marchés ou bien même d'accès aux crédits est aussi préoccupante. Cette situation est toute particulière chez les femmes et les jeunes.

Faible adaptation au changement climatique : Les systèmes de production agricole au Tchad sont restés fortement dépendants des chocs climatiques dont les effets se font réguliers dans le pays ces dernières années. Sans un encadrement approprié pour faire face à ces chocs en adoptant des pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques, les producteurs et productrices voient leurs sols s'appauvrir et leurs rendements s'amenuiser les exposant ainsi à l'insécurité

alimentaire. Pour y faire face, ils recourent à des produits chimiques et des semences non homologuées, des fois nocives. La raréfaction des ressources vitales induite par le changement climatique fait que les conflits agriculteurs-éleveurs s'intensifient.

Faible accès au contrôle des facteurs de production : L'accès des PPA aux facteurs de production de base comme la terre et l'eau sont compliqués à cause des aléas climatiques et des pressions sur ces ressources, notamment devant l'avancée des troupeaux. Ces pressions s'aggravent chaque jour rendant les méfaits du changement climatique plus évidents encore. Malgré l'intensification des conflits autour des ressources, leur traitement reste très inéquitable. En dehors de la terre et de l'eau, les PPA ne maîtrisent pas non plus les circuits d'accès aux intrants et équipements agricoles adaptés (semences améliorées et adaptées, engrais...). Ici encore, la faiblesse du système d'encadrement est très criarde.

Dans le contexte du Tchad la production écologique de nourriture ainsi que l'accès à l'eau et l'assainissement constituent des domaines importants d'intervention. Cependant, ils ne transparaissent pas clairement dans les choix qui sont fait car l'agroécologie qui est plus globale prend en compte tous les aspects liés aux changement climatiques et à l'écologie, et donc à la production écologique de nourriture. De même, le domaine *eau et assainissement* n'est pas perdu de vue mais est surtout considéré comme un facteur de production.

***Empowerment* des jeunes :** La jeunesse tchadienne représente près de la moitié de la population totale. 49% des Tchadiens sont âgés de moins de 15 ans, 48% entre 15 et 63 ans et seulement 3% ont plus de 63 ans[9]. Ce poids démographique constitue une force à mobiliser, organiser canaliser, concerter et impliquer dans les processus de prise de décision et les actions de développement au niveau national et local. Force est malheureusement de constater que cette jeunesse est mal encadrée. La non/mauvaise scolarisation, l'analphabétisme, le chômage, l'exode rural, trafic des enfants, la prostitution, la délinquance, mariage précoce, le viol des filles, phénomène des enfants de la rue etc. sont entre autres, les maux qui riment avec la jeunesse tchadienne. Ces problèmes nécessitent des réponses plus conséquentes et diversifiées surtout dans le rural où ils sévissent durement. En dédiant l'empowerment des jeunes comme un axe de travail, le Programme pays œuvrera à l'identification des causes profondes des problèmes des jeunes et la définition des actions concertées et adaptées pour contribuer à redonner la place et le rôle de ces derniers dans la recherche et la construction d'un développement durable.

Domaine stratégique complémentaire : Industries extractives

La mise en exploitation des ressources pétrolières a été envisagée aussi bien au niveau national qu'au niveau des communautés riveraines des zones d'exploitation, comme une opportunité de sortir de la misère. Après plus d'une décennie d'économie pétrolière, force est cependant de constater que ce dessein est loin d'être atteint. Sur le terrain, c'est une fois de plus les petits producteurs/-trices agricoles qui se retrouvent pris dans l'étau. Car le pétrole met en danger leur système de production sans apporter des réponses sérieuses à leurs problèmes ni aux perturbations qu'il crée, notamment en morcelant leurs terres agricoles, ou en obligeant une partie des producteurs à se recycler dans d'autres métiers ; ce qui, jusque-là a réussi très peu. Les essais sans succès durables de recyclage dans la zone pétrolière ont concerné la couture, la menuiserie, la maçonnerie, l'élevage intensif de petits ruminants, soudure, etc.

Compensations/indemnisations inéquitables : La mise en place de l'industrie pétrolière a induit des pertes importantes en patrimoines (naturels et immobiliers) pour les communautés. C'est pourquoi des compensations ont été envisagées en retour.

[9] Atlas de statistiques des pays, janvier 2016. Il n'existe pas de chiffres statistiques sur la subdivision « Jeunes » de 15 à 35 ans.

Cependant, en général, ces compensations sont inéquitables (hommes-femmes) et mal gérées par les récipiendaires, ne permettant pas de reconstituer le capital de production détruit (terres notamment). Quant aux compensations communautaires, réalisées sous formes d'infrastructures sociales, elles sont en général inadéquates et pas appropriées pour les populations. Devant cette situation qui nécessite une action forte les Organisations de Base (OB) disposent malheureusement de capacités techniques et politiques très limitées d'exiger des mécanismes efficients de redevabilité.

Manque de transparence dans la gestion des fonds pétroliers : Les investissements sociaux font partie des engagements de base de l'Etat sur les fonds pétroliers. Sur le terrain, il y a une opacité dans la gestion des investissements publics, tandis que les OB restent une fois de plus très faibles techniquement et politiquement pour exiger de la transparence dans la gestion des 5% et des 65%[10].

Rétrocessions imparfaites : A cause de cette faiblesse, même les 5% normalement dévolus à la zone de production, ne sont donc pas investis au profit des communautés. Ces fonds sont consacrés à la mise en place d'investissements sociaux dans les zones où le pétrole est directement exploité. Ces investissements sociaux sont encadrés par la loi 002/2006 qui a défini les secteurs prioritaires notamment l'éducation (écoles, collèges et lycées), la santé (Centres de santé, hôpitaux...), l'eau potable, etc. Sur le terrain, la qualité des investissements réalisés laisse à désirer, des investissements non essentiels (stade) ont été réalisés et la prise de décision sur les investissements à réaliser complètement opaque, les structures de suivi-évaluation étant peu opérationnelles et les décisions prises dans les grands centres sans participation citoyenne des populations concernées

Thème transversal : égalité homme-femme

La femme rurale représente 70% de la force de travail agricole et assure la production de 90% de toutes les denrées alimentaires consommées dans le monde (JN SAUCIER, 2017). La production agricole est avant tout féminine. Ce qui suppose que l'accès aux facteurs et moyens de production pour la femme est essentiel. Or pour diverses raisons politiques, culturelles, économiques en particulier le contrôle que les hommes exercent sur l'émancipation économiques (les revenus) et politiques (la participation aux processus décisionnels) des femmes font que le phénomène d'exclusion est courant. Les jeunes sont accessoirement touchés. Pour ces diverses raisons, les femmes et les jeunes (principale force de travail agricole) sont marginalisés sur ce secteur. Leur accès aux retombées des compensations/indemnisations est tout autant controversé pour les mêmes raisons sur les sites pétroliers. Pourtant, elles représentent une frange importante de la population et contribuent grandement à la production des richesses.

En prélude à l'élaboration du Programme pays, la stratégie Pays 2013-2017 a été évaluée par une équipe de trois consultants dont le principal est recruté par SWISSAID-Suisse et deux autres par le Bureau de coordination au Tchad. La mission a été réalisée pendant les mois de novembre et décembre 2016.

La grande partie des recommandations de cette évaluation est prise en compte dans le nouveau programme. Il y a donc un lien entre les recommandations et le Programme pays. Leur mise en œuvre se fera à travers l'opérationnalisation des axes de travail retenus.

[10] Ce sont les 5% des revenus pétroliers rétrocédés à la région productrice pour les actions de développement et les 65% des fonds que les l'Etat doit investir dans les secteurs prioritaires.

N°	Recommandations	Axes de travail retenus dans le Programme pays	Adaptation stratégique au Programme pays
1	Adopter une approche plus systémique des techniques agroécologiques recommandées aux producteurs. Notamment, répertorier et développer deux paquets différents de techniques et pratiques adaptées à chaque zone agroécologique.	Adaptation aux changement climatiques	Renforcer le développement et la généralisation d'une approche d'une agroécologie systémique
2	Encourager et développer les initiatives de transformation (formation sur les techniques de transformation et de la conservation, y-compris la mise en place d'unités) sur tous les produits à potentiel sur le marché (au-delà du karité et de l'arachide), tel que le séchage des fruits, légumes etc.	Génération de revenus	Renforcer le pouvoir économique à travers les activités génératrices de revenus et encourager le développement des facteurs d'autorisation des femmes
3	Suivre et soutenir l'effort des cantons dans l'établissement d'unions cantonales réunissant tous les comités de gestion de points d'eau existants.	Accès et contrôle de facteurs de production	Consolider les acquis dans le domaine de la gouvernance en eau à travers la gestion durable des infrastructures
4	Poursuivre le processus de structuration, d'opérationnalisation et d'autonomisation des organisations de base dans le suivi des impacts au niveau local.	Les précisions sont faites au chapitre de la gestion et l'arrangement du programme. L'implication majeure serait la professionnalisation des organisations à travers les effets de gestion pour qu'elles jouent pleinement leur rôle en tant qu'acteurs de changement.	
5	Réexaminer le rôle des partenaires d'appui ainsi que d'éventuels changements dans la structure opérationnelle du BuCo (notamment le rôle des animateurs SWISSAID – de proximité – et le cahier des charges des responsables de zone) en fonction du concept d'animateurs d'unions (AU).	Les précisions sont à faire au chapitre de la gestion et l'arrangement du programme. Aussi, une structure opérationnelle légère (un chargé de projet et un animateur) pourrait être déployée dans chacune des deux zones (à Bitkine et à Koumra ou à Doba)	
6	Produire une définition détaillée des principaux axes et thèmes de la politique de plaidoyer (industries extractives, genre et souveraineté alimentaire).	Les thèmes de plaidoyer ont été discutés tout au long du processus d'élaboration du Programme pays. Un document définissant les thèmes et les mécanismes de plaidoyer sera élaboré.	

2.2 Analyse des réponses apportées aux défis identifiés

Divers acteurs tentent chacun à son niveau de développer des mesures pour contribuer à répondre à ces défis. Ci-après, sont récapitulés un certain nombre de ces mesures.

Par rapport à la **faiblesse des revenus**, l'Etat tchadien a développé avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) une politique de finance inclusive visant à permettre un meilleur accès des couches vulnérables aux services de micro-finances à travers les Etablissements de Micro-Finance (EMF). L'Etat a aussi mis en place un Fonds de Microcrédit destinés spécifiquement aux femmes et aux jeunes. Cependant, dans la réalité, l'accès à ces services reste très compliqué et la récession a mis fin à l'initiative. L'Etat, à travers le ministère du commerce, a aussi promulgué la loi numéro 043-PR-2014 du 13 novembre 2014, relative à la concurrence au Tchad. Cette loi vise entre autres à « instaurer le principe de la liberté des prix afin d'assurer la transparence et la loyauté des transactions commerciales, organiser et promouvoir la libre concurrence et définir les règles de sa protection afin de stimuler l'efficience économique et d'améliorer le bien-être des consommateurs (...) »[11]. Comme telle, elle doit en principe permettre aux paysans de fixer librement les prix de leurs produits et surtout de se soustraire de la manipulation des spéculateurs que cette loi entend punir par ailleurs.
Dans les zones d'action de SWISSAID au Tchad, des acteurs non-étatiques divers développent des mesures en ce sens aussi. Ce sont notamment les EMF comme l'Union des Caisses d'Epargne et de Crédit du Mayo Kebbi (UCEC-MK), PARCEC (Promotion et Appui aux Réseaux des Coopératives d'Epargne et de Crédits), UCEC-GUERA (Union des Caisses d'Epargne et de Crédit du Guéra), EMF-MUFEC (Etablissement de Micro-Finance- Mutuelle des Femmes pour le Crédit et l'Epargne), FINADEV TCHAD SA (Financial Development), etc. à travers leurs différents programmes. Certains projets de développement ont aussi appuyé le développement des filières à travers les approches comme le warrantage et les ventes groupées pour permettre aux paysans de réaliser de meilleures plus-values (Oxfam, Belacd, etc.).
A travers l'axe de travail génération de revenus, le nouveau programme accompagnera les Exploitations Familiales et leurs organisations à développer les AGR d'une part, et d'autre part à orienter leurs activités dans le cadre des coopératives qui sont à vocation commerciale.

Dans ce domaine, il y a aussi le **Projet Soutien au Développement des Filières Karité et Arachide au Tchad (SODEFIKA)**. Il est financé par la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) au Tchad et mis en œuvre par le consortium Caritas Suisse et SWISSAID Tchad en partenariat avec le Belacd Caritas Doba, le Belacd Caritas Sarh, l'APRODID et la PARCEC, dans les régions du Moyen Chari, Mandoul et Logone Oriental, pour une durée de 12 ans (3 phases de 4 ans). L'objectif global du projet est de contribuer au développement économique et à l'amélioration des conditions de vie des populations des régions concernées. Dans le cadre du projet SODEFIKA, SWISSAID contribue à améliorer les revenus des femmes dans les trois régions d'intervention. Les acquis en termes de bénéficiaires (prévus 234 000 femmes) pourraient être comptabilisés également.

Dans le domaine de la **production agricole**, l'Etat a maintenu des efforts constants pour permettre que le secteur reste compétitif afin de remplir les objectifs de sécurité alimentaire. Dans le passé, l'Office National de Développement Rural (ONDR) était dédié à appuyer le monde rural en ce sens. Plusieurs projets ont aussi été initiés dont le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA). Ce vaste programme visait à garantir de manière durable la sécurité alimentaire des populations du Tchad, surtout des plus défavorisées aussi bien en zones urbaines que rurales. Cependant la récession a obligé le gouvernement à fusionner l'ONDR, le PNSA et SODELAC (Société de Développement du Lac) au sein de l'Agence Nationale pour le Développement Rural (ANADER), qui à ce jour tarde à se matérialiser sur le terrain. C'est dire qu'il reste un vide en matière d'encadrement, d'appui équipementiers et en intrants au profit des PPA.

[11] Article 1.

Dans le domaine de la production agricole, face aux problèmes spécifiques des communautés (la dégradation des sols, la sècheresse et les chocs climatiques, etc.), l'axe de travail adaptation au changement climatique du nouveau programme travaillera à renforcer le développement et la généralisation d'une approche d'une agroécologie systémique à travers les sites et zones pilotes. Une collaboration avec les structures de mise en œuvre des projets et les plateformes des paysans à l'exemple du Cadre National des Producteurs Ruraux du Tchad (CNCPRT) permettra d'influencer la politique agricole.

Par rapport aux **semences**, la Direction des Semences et Plants (DSP) et l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD) continuent à travers les fermes semencières à travailler à les rendre disponibles aux producteurs. Cependant, entre ces centres et les PPA, le chemin est souvent long. Il apparait donc nécessaire de pousser plus loin la stratégie d'appui aux semenciers dans les différentes localités pour permettre à la longue la mise en place d'un système semi-autonome d'approvisionnement.

Les acteurs non étatiques nationaux ou internationaux mènent des actions diverses sur le terrain pour palier à ces manques, notamment en développant un appui aux PPA en semences adaptées, aux petits équipements agricoles, aux intrants, etc. Les moyens très limités rendent les impacts de ces mesures souvent limités. La GIZ et la Coopération Suisse, conduisent le projet « Opérationnalisation de la filière semencière au Tchad ». Il vise l'augmentation et la sécurisation de la production et des revenus agricoles des exploitations familiales.

La FAO intervient aussi dans le domaine des semences. Cette intervention a consisté en un appui à l'Etat pour se doter d'une politique nationale pour une meilleure gestion de la filière. Elle développe aussi un appui technique et une collaboration étroite avec la Direction Nationale des Semences et Plants pour la certification des semences acquises et celles produites au niveau local. Dans tous ses projets en faveur des petits producteurs, le FAO intègre une composante production locale de semences en appuyant des semenciers dans le but de garantir la disponibilité locale de semences de qualité.
SWISSAID, à travers les partenaires et/ou les ONG de mise en œuvre, va développer une stratégie d'appui aux semenciers dans les différentes localités/sites ou zones pilotes pour permettre à la longue la mise en place d'un système semi-autonome d'approvisionnement. C'est un appui au développement d'un système semencier communautaire géré et piloté par les producteurs et productrices dans le souci de préserver la diversité des semences locales.

Relativement aux **retombées du secteur pétrolier**, il convient de dire que seules les OSC de différents niveaux mènent des actions en faveur d'une redistribution plus équitable et des mesures de mitigation plus pertinentes des méfaits du secteur. Au niveau national, le GRAMP/TC conduit des études et des actions de plaidoyer, d'appui aux communautés et aux organisations de base. Dans les régions, les réseaux liés au pétrole font de même, en tuilage avec les OB en présence dans les différentes zones. Force est cependant de constater que les appuis à ces acteurs se raréfient, amenuisant ainsi leur base d'action.

Par rapport à la situation des couches particulièrement vulnérables comme **les femmes et les jeunes**, le gouvernement, a inscrit dans ses priorités des actions. Par rapport aux jeunes, il existe des initiatives comme l'Office Nationale d'Appui à la Jeunesse et au Sport (ONAJES) ou l'Office National pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE). Pendant que l'ONAJES tarde à se lancer pour raison de récession, les projets de l'ONAPE atteignent difficilement les zones rurales où se trouve pourtant la frange la plus pauvre de la population tchadienne. En faveur des femmes, il y a en ce moment le projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD, sigle en anglais). Le projet SWEDD couvre 5 pays : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad. Il vise à accélérer la transition démographique afin de déclencher le dividende démographique et la réduction des inégalités dans la région à travers, entre autres, l'amélioration de la demande pour les services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle

en favorisant les changements sociaux et comportementaux et l'autonomisation des femmes et des adolescentes.
Au niveau des acteurs non-étatiques, des actions ciblées ont toujours été conduites par des organisations comme la CELIAF, l'AFJT, l'UFEP, le CONACIAF pour une amélioration du statut de la femme et son autonomisation. Ces actions méritent d'être renforcées et étendues dans le nouveau programme de SWISSAID.

Il ressort clairement qu'à différents niveaux, des mesures ont été entreprises aussi bien par l'Etat que par les organisations de développement pour répondre aux défis de développement en présence. Force est cependant de constater que, sur beaucoup de domaines, les actions de l'Etat connaissent un ralentissement induit par la récession économique que connaît le pays. Les actions des autres acteurs sensées être complémentaires à celles de l'Etat se retrouvent dans certains cas être les seules réponses disponibles. Devant cette situation, l'intervention de SWISSAID au Tchad n'est pas de trop et se justifie très valablement.
Par ailleurs, les domaines stratégiques, ainsi que les axes de travail retenus sont en adéquation avec certaines priorités du Plan National de Développement (PND) 2017-2021. Les 2 domaines stratégiques du Programme pays (Petits producteurs/-trices agricoles et Industries extractives) s'alignent particulièrement sur l'axe stratégique 4 du PND à savoir : Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne. Les changements visés sur cet axe sont ceux auxquels le Programme pays entend contribuer. Cependant les changements recherchés par l'axe stratégique 2 du PND à savoir : Renforcement de la Bonne Gouvernance et de l'Etat de droit sont tout aussi primordiaux pour le Programme pays.

Plan National de Développement
Axe 4 : Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne
• Les ressources naturelles sont préservées et l'environnement est assaini • L'état de santé de la population est amélioré • La population tchadienne a reçu une formation de base de qualité et dispose d'une qualification professionnelle requise • Les femmes et les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, ont accès à un emploi productif, décent et durable • Les populations de toutes les couches sociales bénéficient des conditions de vie adaptée

Programme pays SWISSAID
Domaine stratégique principal : Petits producteurs/-trices agricoles
• Les PPA ont adapté leur système de production aux conditions écologiques locales • Les PPA ont amélioré durablement leurs conditions de vie (eau, alimentation, revenus, participation concertée aux initiatives locales, etc.)

Axe 2 : Renforcement de la Bonne Gouvernance et de l'Etat de droit
• La Bonne Gouvernance et l'Etat de Droit sont renforcés • La sécurité intérieure et extérieure est renforcée

Domaine stratégique complémentaire : Industries extractives
• Les PPA riverains des zones pétrolières ont bénéficié des indemnisations/compensations équitables et des investissements socioéconomiques durables

Remplissage des pots lors de la formation des pépiniéristes à Pala,
Région du Mayo-Kebbi Ouest

3. Théorie du changement

Le petit producteur rural est envisagé comme le centre des actions à développer dans le cadre du nouveau Programme pays de SWISSAID. En effet, le Programme pays a retenu comme domaine stratégique principal 'petits producteurs/-trices agricoles', complété par le domaine stratégique complémentaire 'industries extractives'.

Les changements recherchés sur ces deux domaines se résument à une amélioration des conditions de vie des PPA. Par domaine stratégique, le changement attendu peut se schématiser comme suit :

Sur le domaine stratégique principal « **Petits producteurs/-trices agricoles** », l'action de SWISSAID doit permettre de mettre en place un certain nombre de préconditions comme l'accès aux moyens et facteurs de production pour permettre aux PPA de produire suffisamment. La cohabitation pacifique reste un levier important à activer pour ce faire. Les actions SWISSAID doivent aussi permettre d'améliorer le niveau de revenus des PPA. Les OB et les OSC sont les acteurs à travers lesquels SWISSAID interviendra au bénéfice des PPA. Ainsi, leur renforcement (technique et organisationnel) est une précondition primordiale. L'adoption de pratiques agroécologiques adaptées permettront de mieux faire face au changement climatique, qui impacte négativement les niveaux de production. Un plaidoyer sera développé sur le cadre législatif en lien avec les systèmes de production ainsi que l'accès des PPA à cette information et à l'environnement propice à la commercialisation. Ces inputs produiront un niveau de changement intermédiaire à savoir : un **système de production résilient est adopté par les PPA et leur sécurité alimentaire et leurs conditions matérielles d'existence sont améliorées.** Au final, les PPA participeront valablement au processus de développement et les femmes et les jeunes seront intégrés dans les systèmes de production locale et actifs dans le développement local.

Sur le domaine stratégique complémentaire « **Industries extractives** », l'action de SWISSAID renforcera les capacités d'actions des OB (Faîtières) et OSC spécialisées dans les industries extractives pour qu'elles s'impliquent dans les prises de décisions et la gestion des revenus pétroliers au niveau local. Parallèlement, le plaidoyer, le dialogue politique entre ces OB (Faîtières), OSC et d'autres parties prenantes permettra que les mécanismes de compensations/indemnisations soient améliorés mais surtout intègrent les jeunes et les femmes comme bénéficiaires à part entière. Ceci permettra en termes de changement intermédiaire que **les PPA (principaux centres des actions de SWISSAID), bénéficient valablement et durablement des retombées socioéconomiques de l'économie pétrolière**. Au final, la sécurité alimentaire s'en verra renforcée, les PPA participeront valablement au processus de développement et les femmes et les jeunes seront intégrés dans les systèmes de production locale et actifs dans le développement local.

Les OB et OSC appuyées par SWISSAID sont capables de mettre en place des actions qui favorisent :

- La sécurité alimentaire et les conditions matérielles d'existence des PPA hommes, femmes et jeunes des différentes couches des communautés rurales ciblées ;
- La participation égalitaire des PPA, hommes, femmes et jeunes des différentes couches des communautés rurales ciblées, aux processus et mécanismes de changement des politiques de développement rural et de gouvernance ;
- L'accès équitable des PPA, hommes, femmes et jeunes des différentes couches des communautés rurales ciblées, aux retombées des industries extractives,

En vue de contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs du PND 2017-2021.

Il en ressort donc que l'action de SWISSAID, à travers le Programme pays, est orientée vers une amélioration des conditions matérielles d'existence, de la sécurité alimentaire et de la participation des PPA grâce à l'adoption d'un système de production aux conditions écologiques locales, et d'un accès renforcé à des indemnisations/compensations équitables et à des investissements socioéconomiques durables. La théorie du changement du Programme pays sera donc :

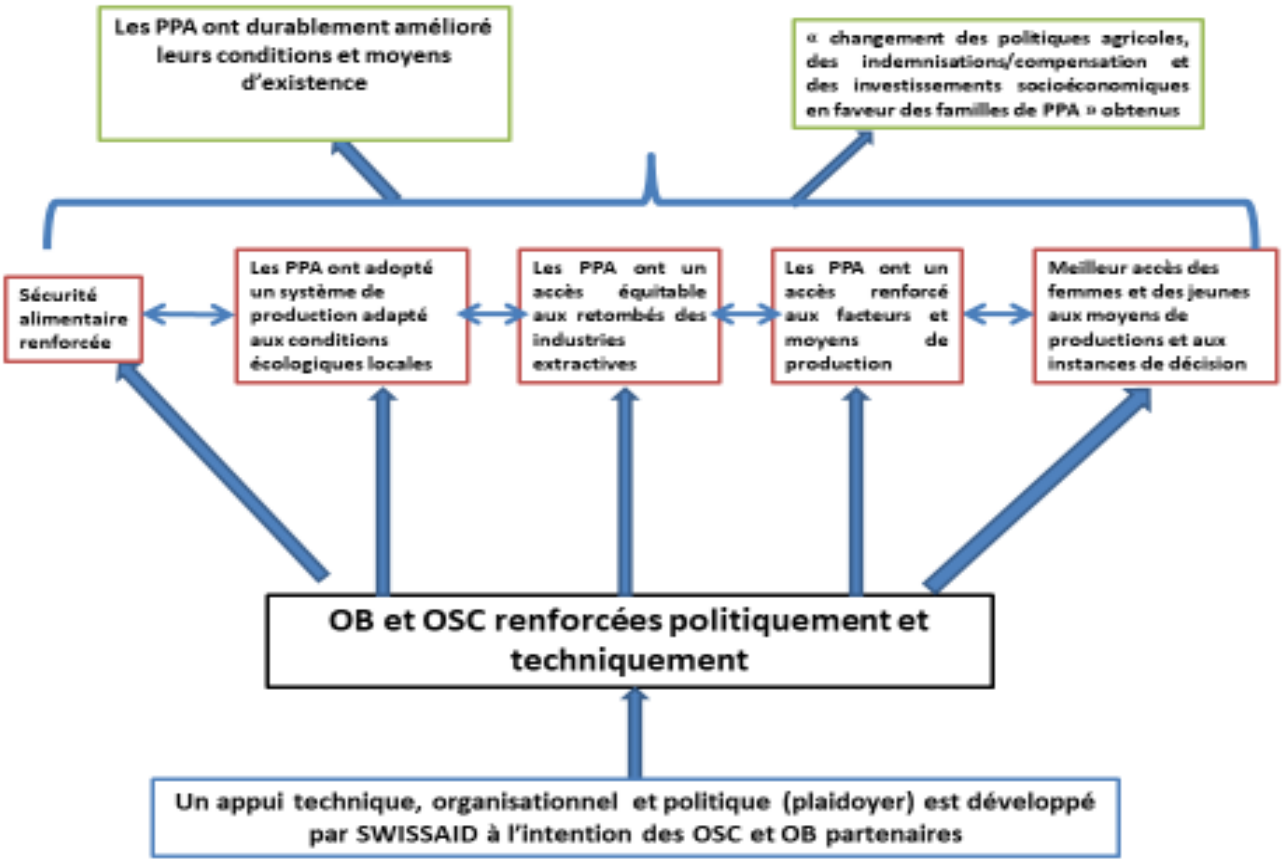

Dans son plan stratégique 2013-2017, poursuivi dans une certaine mesure dans la phase transitoire actuelle, SWISSAID Tchad a axé son intervention sur 2 thématiques prioritaires à savoir :

- Thème prioritaire A : Souveraineté alimentaire
- Thème prioritaire B : Revenus des matières premières

Ces deux thématiques principales sont renforcées par des thèmes transversaux à savoir :

- Thème transversal C : Société Civile forte
- Thème transversal D : Genre et coresponsabilité des hommes

Sur le thème prioritaire A, les changements visés sont, entre autres, l'amélioration de la production agricole, des conditions de vie, la maîtrise des moyens de production et des intrants. Ces changements sont envisagés grâce notamment à la diversification des cultures et aux techniques agricoles écologiques, la sécurisation des sources de revenus, l'accès à l'eau potable, aux moyens de production.

Sur le thème prioritaire B, le changement attendu est surtout l'orientation des revenus issus des ressources naturelles dans la lutte contre la pauvreté et le développement durable grâce à un engagement plus actif des acteurs de la société civile.

A notre sens, les orientations stratégiques du présent programme et les changements souhaités au terme de sa mise en œuvre ne pourront que se baser sur les jalons et les acquis de la phase antérieure et actuelle.

En effet, avec un accent plus fort sur les petits producteurs agricoles, le présent programme vise à obtenir un changement cumulé en termes d'amélioration des conditions matérielles d'existence, de la sécurité alimentaire et de la participation des PPA. Les voies choisies pour ce changement sont l'adoption d'un système de production aux conditions écologiques locales, et un accès renforcé à des indemnisations/compensations équitables et à des investissements socioéconomiques durables. De ce fait, ces changements recoupent ceux de la phase antérieure mais mettent plus en exergue la question de la production écologique pour contourner les effets du changement climatique et la problématique des indemnisations/compensations et rétrocession pour un accès plus équitables des populations aux retombées de l'économie extractive.

Tandis que dans le plan stratégique antérieur le thème transversal B est « Les femmes et les hommes ont un accès et un contrôle égal aux ressources et aux sphères de décision dans le respect de leurs droits fondamentaux », dans le programme national actuel la question des femmes reste une question transversale et intègre celle des jeunes. Le changement attendu prend donc en compte cette couche spécifique : « les jeunes et les femmes sont intégrés dans les systèmes de production locaux et sont actifs dans le développement local ».

Enfin, une nuance du programme actuel est le rôle de la société civile dans les changements à mettre en place. En effet, c'est au travers de celle-ci que SWISSAID Tchad va déployer l'ensemble du programme pour qu'à son tour elle délivre les actions nécessaires aux changements escomptés pour les PPA. Ces changements sont envisagés dans une approche systémique rendant indispensable une très forte action de plaidoyer pour obtenir des changements significatifs dans le cadre politique et réglementaire en rapport direct avec la situation des PPA et l'Etat de droit.

4. Stratégie du Programme

4.1 Les effets directs et leur cohérence

Le Programme pays vise 4 grands effets directs à savoir :

1. Les PPA (hommes, femmes et jeunes) ont amélioré la productivité des sols de leurs exploitations
2. Les familles des PPA ont amélioré durablement leur sécurité alimentaire
3. Les PPA riverains des zones pétrolières ont utilisé de manière durable les indemnisations/compensations reçues
4. Les jeunes et les femmes sont intégrés dans le développement local

L'analyse du contexte a mis en exergue une situation de pauvreté accentuée dans les zones rurales où vivent pourtant la plus grande partie de la population tchadienne.[12] Elle a aussi élucidé l'incapacité du Gouvernement tchadien à faire du secteur pétrolier un levier durable de développement. Ceci fait que l'économie rurale reste une des clés du développement du pays. C'est pourquoi SWISSAID Tchad focalise son programme sur les petits producteurs/-trices ruraux. Ces petits producteurs vivent essentiellement de l'agriculture : production fluviale, maraîchages, cueillette, etc. et du petit élevage de ruminants et de volailles. Cependant, les conditions climatiques très instables du pays sahélien qu'est le Tchad mettent à rude épreuve leurs capacités de production, considérant surtout que très peu d'appui est reçu par eux pour une plus grande résilience devant cette situation. C'est pourquoi, il est important de les accompagner pour qu'ils adaptent leur système de production aux conditions écologiques locales en recourant à des techniques et pratiques agroécologiques, des semences de qualité, des équipements adaptés, etc. Ceci aura comme output d'améliorer leur niveau de production et leurs rendements.

La production agricole est la base d'existence des petits producteurs ruraux car c'est la base de leur sécurité alimentaire, leur source plus ou moins unique de revenu pour subvenir aux besoins sociaux (mariages, solidarité, sanitaires, éducation, etc.). C'est aussi grâce à la production agricole que ces derniers peuvent faire des investissements immobiliers, productifs. C'est pourquoi, l'adoption de système de production aux conditions écologiques locales, l'accès à l'eau, à l'alimentation et la participation active aux initiatives locales de développement sont directement liés à l'amélioration durable des conditions de vie des familles de PPA.

Au Tchad, l'industrie pétrolière s'est mise en place dans des zones essentiellement rurales. Le caractère on-shore de cette industrie fait qu'elle est très consommatrice d'espace, morcelant ainsi, les patrimoines naturels et surtout fonciers des PPA. La conséquence première de cette situation est la mise en danger du capital et des modes de production agricole. Sans un système d'indemnisation et de rétrocession équitable pour permettre la reconstitution de ce capital détruit et mitiger les méfaits du pétrole, les conditions de vie des PPA riverains des zones d'exploitation ne pourraient que s'amenuiser. Il y a donc un lien direct entre la nécessité pour les PPA riverains des zones pétrolières de bénéficier des indemnisations/compensations équitables et des investissements socioéconomiques durables pour pouvoir continuer à produire. Pour maintenir des niveaux de production rentables, les PPA des zones de production comme d'ailleurs doivent aussi pouvoir adapter leur système de production aux conditions écologiques locales afin de pouvoir au final améliorer durablement leurs conditions de vie.

Sur l'ensemble du processus, les couches particulièrement vulnérables comme les femmes et les jeunes seront touchées de manière prioritaire pour qu'elles puissent être intégrées dans les systèmes de production locaux et soient actives dans le développement local.

Les différents effets sont donc inter-liés car devant se cumuler pour permettre que les PPA bénéficient de conditions de vie meilleures. Le rapport avec la théorie du changement du Programme pays est tout aussi évident car, pour que ces différents changements s'enclenchent, il y a, à la base,

[12] Voir Rapport « Mission d'analyse de contexte et d'identification des acteurs » d'Octobre 2017

un travail de SWISSAID Tchad à l'intention des OB (faîtières) et des OSC partenaires pour améliorer les capacités techniques et matérielles d'action mais aussi d'influence sur le contexte politique[13]. En retour, ces OB et OSC s'activeront pour que les PPA puissent mieux produire, bénéficier des retombées pétrolières pour améliorer leurs conditions de vie. L'amélioration de ces conditions de vie impactera positivement la sécurité alimentaire et le statut des PPA, notamment des femmes et des jeunes, contribuant ainsi aux objectifs nationaux de développement et de gouvernance.

4.2 Dispositif d'action et atouts

Dans le cadre de ce Programme pays, SWISSAID Tchad a opté pour une concentration géographique de ses activités et une intensification à l'intérieur de ces zones. En effet, la dispersion des activités dans des zones très vastes fait que le plus souvent les actions soient aussi conduites de manière éparse, ne permettant pas d'approfondir leurs bénéfices sur le terrain. Dans la nouvelle approche, toutes les zones retenues bénéficieront de l'ensemble des actions prévues par le programme.

Les contenus des actions comporteront deux composantes : 1) des interventions techniques, matérielles et financières visant à changer les situations concrètes de pauvreté et 2) des actions de plaidoyers et d'influence politiques pour améliorer les structures socioculturelles et politiques. Par rapport au premier niveau d'action, SWISSAID Tchad aura comme porte d'entrée ses partenaires d'action traditionnels et ceux nouvellement identifiés. Il convient de préciser que ces partenaires sont de deux niveaux :

1. Les organisations de base (OB) : ce sont des organisations productrices, le plus souvent rurales, fédérant plusieurs groupements ou associations membres exerçant dans l'agriculture, le petit élevage, le petit commerce, la transformation. Ces faîtières offrent des services aux organisations membres qui offrent en retour des services à leurs membres individuels.
2. Les organisations de la société civiles (OSC) : ce sont des ONG ou des organisations de plus grande envergure, pouvant même offrir des prestations aux faîtières. Elles ont des capacités d'action plus grandes aussi.

La stratégie consistera à développer à l'intention de ces OB et OSC des appuis techniques et financiers pour leur permettre d'opérationnaliser sur le terrain leurs actions en faveur de : la production agricole, l'agroécologie, l'accès équitable aux moyens de production, la maîtrise des filières, la diversification et le renforcement des revenus, la baisse des Violences Basées sur Genre VBG, l'empowerment des jeunes et des femmes, un meilleur accès aux retombées du pétrole. Ces actions résulteront en appui-conseil, structuration, sensibilisation-éveil de conscience, communication pour le développement, formations, appuis matériels, suivi, réseautage, etc.

Le programme a aussi identifié une diversité d'autres parties prenantes de différents niveaux que SWISSAID mobilisera suivant les besoins pour appuyer son action sur le terrain. Ce sont des ONG de développement, les associations militantes, les organisations d'appui au développement, les services étatiques centraux ou déconcentrés et les autorités locales.

Par rapport au plaidoyer et à l'influence politique, le networking sera la clé de voûte de la stratégie. En effet, pour chacun des domaines stratégiques retenus, des thématiques de plaidoyer ont été retenues. Pour chacune des thématiques aussi, de potentiels acteurs conduisant déjà des actions de plaidoyers à propos ou intéressés à le faire ont été ciblés (voir chapitre 5). Le networking permettra d'intégrer des réseaux existants ou de pousser la mise en place des réseaux pour conduire ensemble le plaidoyer.

Le plaidoyer se mettra en place du niveau de la capitale où la plupart des centres de décisions se trouvent pour se rependre progressivement aux niveaux locaux afin d'obtenir également des changements dans ces zones. Sur toute la chaîne, les acteurs, à différents niveaux, seront mobilisés selon leur capacité d'influence et/ou leur technicité sur les thématiques de plaidoyer retenues.

[13] Compris au sens de *policy*

Dans ce dispositif, SWISSAID Tchad apportera l'appui technique, matériel ou financier nécessaire pour la réalisation des actions de plaidoyer et assurera le suivi des effets des actions menées.

SWISSAID Tchad dispose d'atouts multiformes aussi bien internes qu'externes pour entreprendre des actions de plaidoyer. En interne, l'expérience de son personnel et sa connaissance de la réalité des zones d'action et des acteurs constituent des avantages indéniables. En outre il dispose d'une réputation établie dans l'appui au développement dans le pays. Les OB et OSC partenaires, malgré leurs difficultés, sont aussi bien implantées dans leur contexte d'action. Enfin, il y a un nombre important d'autres parties prenantes qui pourrait être mobilisées.

En matière de promotion de l'agroécologie ou de droit aux semences, le travail d'influence politique que le BuCo compte entreprendre se fera tant au niveau local que national.
Au niveau local, la principale stratégie est basée sur une démarche de recherche-action paysanne dont les principes et la méthodologie sont centrés autour des points suivants : l'observation des pratiques paysannes et l'analyse du contexte, l'identification des meilleures pratiques, l'introduction de nouvelles innovations, l'expérimentation et l'évaluation des pratiques par les producteurs et, enfin, la capitalisation des meilleures pratiques pour une plus large diffusion à l'échelle du programme, voire du pays. Ainsi, nous privilégions la formation et l'accompagnement des promoteurs/promotrices qui développent avec recherche-action sur ses exploitations l'approche agroécologique systémique et adaptée aux conditions écologiques et climatiques locaux. Un autre défi c'est garantir aux producteurs un accès aux intrants organiques à moindre coût.

Pour atteindre ces objectifs, le BuCo, en coordination avec les agents d'appui des organisations partenaires ou parties prenantes, tout en privilégiant une flexibilité dans les opérations afin de tenir compte des changements qui peuvent intervenir au cours de la mise en œuvre du programme, travaillent à renforcer les producteurs et productrices. Les approches ci-après seront au centre de l'intervention :

1. Approche territoriale : les terroirs villageois seraient privilégiés pour encourager la réplicabilité ou la duplication des techniques et pratiques agroécologiques avec un focus sur l'exploitation familiales comme cible des interventions pour faciliter le transfert de connaissances et innovations des parents à leurs enfants, futurs producteurs/-trices.
2. Sites pilotes : Nous avons choisi de travailler autour des sites pilotes, qui sont des terroirs villageois. Ces sites faciliteraient la diffusion des techniques et pratiques qui ont fait leurs preuves progressivement. Sur chacun des sites, une organisation d'exécution sera en charge d'accompagnement des exploitations familiales. Ces organisations seront des ONG de droit Tchadien implantées à proximité des sites retenus ou services étatiques déconcentrés.
3. Renforcement des capacités techniques et organisationnelles : le BuCo travaille dans l'optique de renforcer la capacité technique des partenaires d'exécution pour, d'une part, les amener à partager la philosophie de SWISSAID en matière d'agroécologie et, d'autre part, faciliter le transfert des connaissances de ces organisations aux producteurs et productrices
4. Accès aux semences de qualité : il s'agit de faciliter l'accès des producteurs et productrices à des semences de qualité et de permettre à moyen terme aux producteurs et productrices semenciers de recevoir une rémunération pour leur travail et de renouveler au bout de quelques années les semences de base auprès des fermes spécialisées sans l'appui de SWISSAID. Le projet Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad mise en œuvre par la GIZ sur financement de la DDC pourrait être mis à contribution.

Aussi, un des axes de travail serait la promotion et la conservation de semences locales pour plus de diversité.
Au niveau national, le résultat dans ce domaine serait que la participation démocratique et l'influence sur la politique agricole des organisations paysannes soient renforcées. La stratégie serait d'arriver à travailler avec les organisations et les plateformes promouvant l'agroécologie afin de renforcer la position des producteurs pour qu'ils puissent, avec l'appui des partenaires que nous sommes, influencer la politique agricole.

Cette femme témoigne qu'elle n'ira plus prendre l'eau du bas fond à son retour des champs,
Forage Mar 1, commune de Konkoundja

7. Cadre du Programme

7.1 Effets directs

N°	Effets directs du programme	Domaine stratégique	Risques et/ou hypothèses	Contribue à/aux effet(s) direct(s) global/-aux n°
1	Les PPA (hommes, femmes et jeunes) ont amélioré la productivité des sols de leurs exploitations	**Petits producteurs/-trices agricoles (PPA)**	Aggravation des conflits avec les éleveurs Aggravation des aléas climatiques (sécheresses, inondations)	1
2	Les familles des PPA ont amélioré durablement leur sécurité alimentaire		Aggravation des conflits avec les éleveurs Dégradation des prix sur les marchés Aggravation des aléas climatiques (sécheresses, inondations)	1
3	Les PPA riverains des zones pétrolières ont utilisé de manière durable les indemnisations/compensations reçues	**Industries extractives**	Aggravation des conflits avec les éleveurs Attitudes des autorités vis-à-vis des défenseurs des droits de l'Homme Abus des forces de l'ordre et des autorités administratives Corruption ambiante à tous les niveaux	2
4	Les jeunes et les femmes sont intégrés dans le développement local	**Transversal**	Risque de radicalisation des jeunes par des groupes fondamentalistes Abus des forces de l'ordre et des autorités administratives Persistance de la crise économique Résignation des jeunes faces au manque d'opportunités Révolte et l'incivisme des jeunes	3

N°	Effets directs de gestion	Risques et/ou hypothèses
A	Les compétences techniques et de plaidoyer sont renforcées	- Résistance des autorités et des institutions de formation à l'approche AE : - Influences des multinationales - Aléas climatiques

7.2 Indicateurs du Programme

Effet direct du programme 1	**Les PPA (hommes, femmes et jeunes) ont amélioré la production de leurs exploitations**		
N°	1.1	1.2	1.3
Indicateur	Augmentation du volume moyen de production dans les exploitations familiales bénéficiaires.	Augmentation de la production des semences locales dans les exploitations familiales bénéficiaires.	Augmentation de la productivité d'une culture principale[14]
Moyens de vérification	Liste des différentes cultures Fiche de production annuelle des exploitations familiales suivies (échantillon)	Liste des variétés des semences locales multipliées Fiche de production annuelle des semences locales par des exploitations familiales suivies (échantillon)	Registre d'un échantillon de producteurs/-trices en kilogramme/hectares (en moyenne). Indication du nombre de bénéficiaires (différencié par genre) qui cultivent la culture principale sélectionnée.
Responsabilité	Chargé de Programme Sécurité Souveraineté Alimentaire (SSA)	Chargé de Programme Sécurité Souveraineté Alimentaire (SSA)	Responsable de projet
QT/ QL[15]	QT	QT	QT
Unité (si QT)	Kilogrammes de production par exploitation et par an	Kilogrammes de production par exploitation et par an	Productivité (kg/ha)
Ligne de base	A définir fin 2018	A définir fin 2018	Ne s'applique pas
Cible	Le volume (kg) de production augmente X% (à définir fin 2018)	Le volume (kg) de production des semences locales augmente X% (à définir fin 2018)	Ne s'applique pas

[14] La culture sélectionnée doit rester la même durant toute la durée du programme.

[15] QT = quantitatif ; QL = qualitatif

Remarques méthodologiques :

- Définition PPA : Les Petits Producteurs/-trices Agricoles (PPA) sont des hommes et des femmes disposant des terres de production et vivant de leur production agricole, ainsi que les jeunes (femmes et hommes) de plus de 15 ans vivant sous leurs toits constituant la main d'œuvre familiale. Les PPA sont pris comme des petites Exploitations Familiales.
- Indicateur 1.1: Liste des produits agricoles cultivés dans les exploitations familiales suivies. Cette liste est actualisée chaque année. Fichages des volumes (kg) de la production annuelle des produits agricoles d'un échantillon des exploitations familiales bénéficiaires.
- Indicateur 1.2: Liste des variétés des semences locales produites dans les exploitations familiales suivies. Cette liste est actualisée chaque année.
- Indicateur 1.3 : *Augmentation de la productivité d'une culture principale*
  C'est un indicateur de la DDC qui est mesuré annuellement dans tous les projets productifs financés par la DDC dans le monde entier. Cet indicateur n'a pas de ligne de base ni de valeur cible ; seule la valeur absolue est mesurée et la DDC fera une agrégation au niveau mondial.
  Méthodologie de mesure : Dans un premier temps, définir une culture alimentaire principale qui se cultive dans (presque) tous les projets agricoles comme par exemple le sorgho. Cette définition sera validée pendant toute la durée du Programme pays. Seule la productivité sera mesurée pour cette culture.
  Sélectionner un échantillon représentatif (par ex. 5%) parmi les producteurs/-trices de cette culture et les bénéficiaires des projets agricoles de SWISSAID-Tchad. La part des productrices de l'échantillon devra correspondre approximativement à la part totale des bénéficiaires femmes. Idéalement, sélectionner chaque année le même échantillon avec les mêmes producteurs/-trices.
  Chaque année, mesurer la production de cette culture principale dans les parcelles des producteur/-trices de l'échantillon, en prenant comme mesure *le kilogramme par hectare*. Après la récolte du cycle agricole principal de 2018, réaliser la première mesure, et la répéter chaque année. En plus de la productivité moyenne (kilogramme/hectare), indiquer le nombre de bénéficiaires qui cultivent la culture principale sélectionnée durant l'année correspondante. SWISSAID – Suisse calculera ultérieurement la quantité de producteurs/-trices qui ont augmenté la production de la culture principale sélectionnée.
  Par exemple : sur un échantillon, la moyenne de productivité est de 220 kg/ha en 2018, mesuré sur de 40 hommes et 60 femmes, et extrapolé à 540 hommes et 810 femmes (1350 bénéficiaires).
  En 2019, la moyenne de la productivité est de 225 kg/ha mesuré sur de 50 hommes et 50 femmes, et extrapolé à 675 hommes et 675 femmes. Dans ce cas, l'augmentation de la productivité sera en 2019 de 5 kg/ha pour un total de 1350 producteurs/-trices (calculé par SWISSAID-Suisse).

Effet direct du programme 2	**Les familles des PPA ont amélioré durablement leur sécurité alimentaire**	
N°	2.1	2.2
Indicateur	Le nombre de familles des PPA ayant accès à l'eau potable de manière durable	Le nombre de familles des PPA assurant au moins deux repas par jour durant toute l'année
Moyens de vérification	Rapport d'évaluation intermédiaire et final du Programme pays Fichage des Exploitations familiales bénéficiaires suivies Contrôles techniques de la qualité de l'eau	Rapport d'évaluation intermédiaire et final du Programme pays Echantillonnage des Exploitations familiales familles bénéficiaires suivies
Responsabilité	Chargé de Programme Sécurité Souveraineté Alimentaire	Chargé de Programme Sécurité Souveraineté Alimentaire
QT/ QL	QT	QT
Unité (si QT)	Familles des PPA	Familles des PPA
Ligne de base	0	A déterminer fin 2018
Cible	7000	Au moins 65% des familles des PPA bénéficiaires

Remarques méthodologiques :

- Effet direct 2 : l'amélioration durable de la sécurité alimentaire, signifie que les PPA ont accès à une alimentation de qualité et quantité acceptable
- Indicateur 2.1 : Durablement signifie que tous les membres des familles bénéficiaires ont accès à l'eau potable pendant tout l'année
- Indicateur 2.1: Ce chiffre représente 350 bénéficiaires directs par forage selon les normes au niveau national en comptant réaliser 20 forages par année durant les six (6) années que dure le Programme pays. Les bénéficiaires totaux sont environ 42 000 personnes (en moyenne 6 personnes par famille).

Effet direct du programme 3	**Les PPA riverains des zones pétrolières ont utilisé de manière durable les indemnisations/compensations reçues**	
N°	3.1	3.2
Indicateur	Le nombre des Organisations de base dans les zones pétrolières ayant amélioré leur effort de plaidoyer sur les indemnisations/compensations et investissements socioéconomiques selon les critères d'évaluation du plaidoyer de SWISSAID	Nombre des familles de PPA bénéficiaires des compensations ayant utilisé de manière durable et équitable (Hommes-Femmes) les investissements
Moyens de vérification	Liste de critères d'évaluation Evaluation annuelle chez les OB Rapport d'évaluation intermédiaire et final du Programme pays	Liste de critères pour des investissements durables et équitables Echantillon des familles bénéficiaires des compensations Rapport d'évaluation intermédiaire et final du Programme pays Evaluation externe
Responsabilité	Chargé de Programme Industries Extractives et Appui à la société civile	Chargé de Programme Industries Extractives et Appui à la société civile
QT/ QL	QT	QT
Unité (si QT)	Nombre des organisations partenaires	Familles des PPA
Ligne de base	0	0
Cible	Au moins 70% des organisations partenaires	75% au moins des familles des PPA bénéficiaires

Remarques méthodologiques :

- Effet direct 3 : Le terme de gestion renvoie à la fois au travail en amont (plaidoyer) et en aval (investissement durable) et surtout l'utilisation de manière durable et équitables les indemnisations et compensations. Durabilité : La capacité des OB dans le domaine de plaidoyer est un premier critère de durabilité. En plus on définit une liste de critères pour évaluer si les investissements des familles bénéficiaires des compensations/indemnisations sont faits de manière durables et équitables entre hommes et femmes
- Indicateur 3.1: Ligne de base : Ce sont seulement les organisations partenaires de SWISSAID qui interviennent dans les zones pétrolières.
- Indicateur 3.2: On prend chaque année un échantillon de 5% des familles bénéficiant des indemnisation/compensations pendant l'année considérée et on définit une liste de critères pour évaluer si les investissements sont utilisés de manière durable et équitable entre hommes et femmes.

Effet direct du programme 4	**Les jeunes et les femmes sont intégrés dans le développement local**	
N°	4.1	4.2
Indicateur	Nombre de femmes et des jeunes (hommes et femmes) ayant amélioré significativement leurs conditions d'existence grâce aux projets de SWISSAID, selon leur propre perception.	Ratio de représentation des femmes et des jeunes (hommes et femmes) dans les instances de décision des organisations locales mixtes
Moyens de vérification	Sondage sur la perception subjective chez une groupe témoin Rapport d'évaluation intermédiaire et final du Programme pays	Rapport d'évaluation intermédiaire et final du Programme pays Liste des postes et titulaires pour chaque OB bénéficiaires.
Responsabilité	Chargés de Programmes	Chargés de Programmes
QT/ QL	QT	QT
Unité (si QT)	Nombre des femmes / Nombres de jeunes femmes et jeunes hommes	Pourcentage des postes de décision occupées par des femmes et jeunes (hommes et jeunes femmes)
Ligne de base	0	A définir fin 2018
Cible	80% des jeunes bénéficiaires (Homme-Femmes) et femmes	60% des postes occupés par des femmes et des jeunes

Remarques méthodologiques :

- Effet direct 4 : L'intégration des femmes et des jeunes dans le développement local est mesurée de manière indirecte : 1) L'amélioration de la situation économique (mesurer à travers les différents capitaux des moyens d'existence) comme base pour avoir plus des perspectives et possibilité d'influencer le milieu social, 2) La meilleure représentation dans les instances de décisions des Organisations locales
- Définition jeunes femmes / jeunes hommes : ce sont des groupes cibles des bénéficiaires âgés entre 15 et 35 ans.
- Indicateur 4.1: On prend chaque année un échantillon de 5% des femmes et des jeunes bénéficiaires et faisons un entretien avec des questions prédéfinies.
- Indicateur 4.2: On actualise chaque année la liste des postes de décision et des titulaires dans les OB bénéficiaires